

# Vie des syndicats/ Rentrée du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag)

## Les magistrats agitent de nouveau le spectre de la grève

F.B.E.M

Libreville / Gabon

LES magistrats sont en colère. C'est le principal enseignement qui ressort de la rentrée du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) effectuée, jeudi dernier, au Palais de justice de Libreville, pour la nouvelle année judiciaire. Une rencontre au sortir de laquelle ses membres ont voté, à une écrasante majorité, pour le dépôt d'un préavis de grève auprès de leur tutelle, le mercredi 2 novembre prochain.

Les motifs de cette grogne sont dus au non-règlement de la majorité des revendications contenues dans le cahier de charges adressées à leur tutelle, l'année écoulée. Les hommes en toge contestent aussi certaines nominations décidées, le 17 octobre dernier, en Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Un conclave pour lequel ces hommes de loi continuent d'ailleurs de proposer leur collaboration, afin de « ne plus voir des décisions irrégulières et contestables y être entérinées », a fait sa-



Photo : F.B.E.M

Le bureau du Synamag, au cours de la rentrée syndicale.

voir le président du Synamag, Germain Nguema Ella.

Car, si les magistrats ont reconnu que le récent CSM a permis de corriger certaines erreurs qu'ils avaient déjà relevées au sortir de celui du 7 mai dernier, ils ont regretté, entre autres, qu'une fois encore, des juges de l'ordre judiciaire aient été affectés dans l'ordre administratif, alors que rien ne l'imposait. Ce d'autant plus, ont-ils justifié, que ces décisions « violent le caractère inamovible des juges en leurs sièges, et violent aussi leur spécialisation... De telles mesures sont-elles vraiment pour prôner l'excellence ? Quelle est la

*nécessité de telles nominations, lorsqu'on sait qu'il n'y a pas pire chose qu'un juge qui a du mal à trancher une affaire, parce que ne relevant pas de son domaine de compétence ?* », s'est demandé le président du Synamag. Pour lui, les juridictions administratives, loin de manquer de personnel qualifié, ont plutôt un problème de locaux. Embrayant ainsi sur le chapelet de revendications restées sans solution, depuis leur grogne de juin dernier, et qui les avaient conduits, fait inédit, à battre le bitume. Parmi ces revendications, figurent « la location, à défaut de construction, des locaux pour abriter les tribunaux administratifs



Photo : F.B.E.M

Les syndiqués ont voté pour le dépôt d'un préavis de grève mercredi prochain.

*de Franceville et de Port-Gentil.* » Mais aussi, « l'affectation du tribunal administratif et la Cour d'appel de Libreville dans les anciens bâtiments ayant abrité les juridictions spéciales, à Batterie IV, à Libreville. »

Ils réclament également « l'application du décret 404 du 20 août 2015, relatif à la nouvelle grille salariale des magistrats hors-hiérarchie », mais dont ils ne bénéficient toujours pas. L'on peut également citer le paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du deuxième trimestre 2015, la fourniture des costumes d'audiences des juges, etc. Les magistrats ont indiqué, pour le déplorer, que

certaines de ces revendications avaient déjà été transmises et approuvées par l'autorité de tutelle depuis l'année judiciaire passée. Mais rien n'est fait depuis lors. « La parole du gouvernement est sacrée, et ne doit pas faire l'objet de doute dans l'esprit des compatriotes... Le Synamag n'a pas vocation à perturber les activités judiciaires, mais si le gouvernement nous y contraint, par le non-respect de ses engagements, nous sommes prêts à fermer le portail aux usagers », a lancé, pour sa part, le 1er vice-président du Synamag, Justin Loundou. Le préavis de grève, pour rappel, durera huit jours à compter de son jour de dépôt.

ont annoncé, hier, l'annulation pour "fraudes massives" d'un concours de recrutement de 452 fonctionnaires organisé, depuis janvier, pour le compte du ministère des Finances.

### • Culture

#### Le renouveau du cinéma tunisien

Le cinéma tunisien, bridé pendant les deux décennies de règne de Ben Ali, connaît un véritable renouveau, depuis la "Révolution du jasmin", s'autorisant désormais à aborder les réalités sociales et l'intimité. C'est le constat dressé lors du 38e festival international du cinéma méditerranéen (Cinemed) de Montpellier (sud de la France) qui a célébré, cette semaine, ce "Printemps tunisien" avec une vingtaine de films à l'affiche et une forte présence de réalisateurs et producteurs tunisiens.

### • Loterie

#### Un billet gagnant à 163 millions d'euros !

L'acheteur d'un billet de la loterie italienne Superenalotto à 3 euros a remporté, jeudi soir, le gros lot, un chèque de 163.538.706 euros, a rapporté, hier, la presse italienne. Son détenteur ne s'est pas encore fait connaître.

Rassemblés par F.B.E.M